



L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-neuf novembre s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

Adjoins au Maire : BOCHATON Maryse, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

Absents représentés : Pouvoir de CENCI Antoine à PILLET Isabelle ; CHENEVAL Jean-Pierre à POCHAT-BARON Pascal ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ; de LAVERRIERE Magali à PELLET Sébastien ; de VALENTIN Pierre à GOY Francis ; de VAUR Florence à GOY Corinne

Absent: GAVARD-PERRET Alexandre

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame BOCHATON Maryse est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 19
Représentée : 6
Votants : 25

Délibération n° D2023_087 – FINANCES

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental – Projet de plantation suite à attaques de scolytes

Monsieur le Maire rappelle que le programme d'actions proposé par l'ONF pour l'année 2023 concernant la commune de Viuz en Sallaz a été approuvé par la commission forêt.

Suite à cette approbation, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser des plantations en forêt communale, proposées par les services de l'ONF pour l'année 2023, sur les parcelles H, N et O.

A posteriori, suite à la mise en place d'un plan forêt par le Conseil Départemental de la Haute Savoie, l'ONF propose à la commune de solliciter l'aide inscrite à l'Axe 1 : « Favoriser la capacité d'atténuation et d'adaptation des forêts au changement climatique ». Cette subvention à hauteur de 60%, aide aux investissements pour adapter les peuplements forestiers vulnérables ou sinistrés au changement climatique et à la captation carbone.

Les pessières de basses et moyennes altitudes de la forêt communale de Viuz en Sallaz touchées par ces phénomènes s'inscrivent pleinement dans ce dispositif.

La nature des travaux est la suivante :

- Travaux préparatoires à la plantation,
- Achat et mise en place des plants,
- Achat et mise en place des protections individuelles.

Le montant estimatif de ces travaux est de 26 081,26 euros HT, lesquels sont subventionnables.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

Dépenses subventionnables : 26 081,26 € HT

* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental 15 648,75 €

* Montant total des subventions 15 648,75 €

* Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 10 432,51 € H.T

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté
- **SOLLICITE** l'aide la plus élevée du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux de plantation subventionnable
- **DEMANDE** au Conseil Départemental l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention

- **CHARGE le Maire de donner toute suite favorable à ce dossier et l'AUTORISE à signer tous les documents s'y rapportant**

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

**Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour Extrait conforme**

**Le Maire,
Pascal POCCHAT-BARON**



**La secrétaire de séance
Maryse BOCHATON**

**Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 08/12/23
Publication en ligne le 08/12/23
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS**